

ALLEPUZ Chloé

De: mairie.mouhers@wanadoo.fr
Envoyé: lundi 24 mars 2025 17:20
À: ALLEPUZ Chloé
Objet: RE: Val de Bouzanne - PDA Mouhers (Maison de maitre et moulin d'Archy) + PDA Cluis (Château de Cluis-Dessous)

Bonjour,

En réponse à vos précédents mail, j'émet un avis favorable concernant le PDA de la Maison de maitre et du moulin d'Archy ainsi que pour le PDA du château de Cluis Dessous.

Ces demandes seront inscrites à l'ordre du jour de notre prochain conseil municipal, le mardi 1^{er} avril 2025.

Restant à votre disposition.

Cordialement,

Barbara NICOLAS
Maire

DÉPARTEMENT DE L'INDRE
Mairie de MOUHERS



Commune de Mouhers
1, jardins de la Mairie
36340 MOUHERS
Tél. : 02.54.30.81.28
Fax : 02.54.30.97.71
contact@mouhers.fr
[Mouhers – Site officiel de la commune \(mairie-mouhers.fr\)](http://Mouhers – Site officiel de la commune (mairie-mouhers.fr))

De : ALLEPUZ Chloé <chloe.allepuz@culture.gouv.fr>

Envoyé : lundi 24 mars 2025 11:42

À : mairie.mouhers@wanadoo.fr

Cc : cdsbouzanne@orange.fr; plui.bouzanne@orange.fr; udap.indre <udap.indre@culture.gouv.fr>

Objet : RE: Val de Bouzanne - PDA Mouhers (Maison de maitre et moulin d'Archy) + PDA Cluis (Château de Cluis-Dessous)

Madame la Maire,

Suite à l'appel téléphonique de la mairie la semaine dernière, je me permets de vous transmettre également la proposition de Périmètre délimité des abords (PDA) qui a été faite à Monsieur le maire de Cluis concernant le château de Cluis Dessous. La servitude actuelle de 500mètres du château s'étend sur votre commune et le projet de PDA prévoit d'en conserver quelques parcelles.

Monsieur le Maire de Cluis ayant accepté la proposition, je me permets de vous la soumettre pour avis.

Restant à votre disposition.

Cordialement,

Chloé ALLEPUZ

Instructrice en espaces protégés

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Indre

Cité administrative – 49B Boulevard George Sand – CS 10514 – 36018 Châteauroux cedex

02 54 08 78 80

udap.indre@culture.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles
Centre-Val de Loire

Nouveau !

Découvrez notre **Guide d'insertion architecturale et paysagère des panneaux solaires dans la région Centre-Val de Loire**

Et pour tous vos projets, n'oubliez pas de consulter le site culture.gouv.fr / **Mes travaux en site protégé**

De : ALLEPUZ Chloé

Envoyé : mercredi 19 mars 2025 16:09

À : mairie.mouhers@wanadoo.fr

Cc : cdsbouzanne@orange.fr; plui.bouzanne@orange.fr; udap.indre <udap.indre@culture.gouv.fr>

Objet : RE: Val de Bouzanne - PDA Mouhers (Maison de maitre et moulin d'Archy)

Madame le Maire,

Dans le cadre de l'arrêt du PLUi Val de Bouzanne, le 10 avril prochain, l'EPCI devra se prononcer sur l'ensemble des propositions de PDA du territoire.

Une proposition de PDA concernant la Maison de maitre et le Moulin d'Archy vous a été transmise par courrier et par mail le 7 mars dernier. Nous sommes toujours dans l'attente de votre retour concernant cette proposition.

Restant à votre disposition.

Cordialement,

Chloé ALLEPUZ

Instructrice en espaces protégés

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Indre

Cité administrative – 49B Boulevard George Sand – CS 10514 – 36018 Châteauroux cedex

02 54 08 78 80

udap.indre@culture.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles
Centre-Val de Loire

Nouveau !

Découvrez notre [Guide d'insertion architecturale et paysagère des panneaux solaires dans la région Centre-Val de Loire](#)

Et pour tous vos projets, n'oubliez pas de consulter le site [culture.gouv.fr](#) / [Mes travaux en site protégé](#)

De : ALLEPUZ Chloé

Envoyé : vendredi 7 mars 2025 11:23

À : mairie.mouhers@wanadoo.fr

Cc : cdcbouzanne@orange.fr; plui.bouzanne@orange.fr; udap.indre <udap.indre@culture.gouv.fr>

Objet : Val de Bouzanne - PDA Mouhers (Maison de maitre et moulin d'Archy)

Madame le Maire,

Veillez trouver en pièce jointe copie de la proposition du Périmètre délimité des abords (PDA) pour la commune de Mouhers, en modification du périmètre de protection automatique de 500 mètres autour de la Maison de maitre et du moulin d'Archy. Cette esquisse est accompagnée de la lettre de l'ABF sollicitant l'avis de la commune qui vous sera adressée par courrier.

Cette procédure s'inscrivant dans le cadre de l'élaboration du PLUi, je mets en copie de ce message la communauté de communes Val de Bouzanne.

Restant à votre disposition.

Cordialement,

Chloé ALLEPUZ

Instructrice en espaces protégés

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Indre

Cité administrative – 49B Boulevard George Sand – CS 10514 – 36018 Châteauroux cedex

02 54 08 78 80

udap.indre@culture.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles
Centre-Val de Loire

Nouveau !

Découvrez notre [Guide d'insertion architecturale et paysagère des panneaux solaires dans la région Centre-Val de Loire](#)

Et pour tous vos projets, n'oubliez pas de consulter le site [culture.gouv.fr](#) / [Mes travaux en site protégé](#)

Merci de nous aider à préserver l'environnement en n'imprimant ce courriel et les documents joints que si nécessaire.